

Signataire de tous les principaux traités de l'ONU sur les droits humains internationaux, le Canada soumet régulièrement son bilan en matière de droits de la personne à l'examen d'organes de surveillance de l'ONU.

Par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international, tant au plan bilatéral que par l'intermédiaire des fonds, programmes et institutions spécialisées de l'ONU, le Canada continue d'aider les sociétés à accroître leur capacité dans le domaine des droits de la personne en renforçant le processus électoral, le système judiciaire, les assemblées législatives et l'indépendance des médias.

Les femmes

Le Canada se fait un devoir d'attirer l'attention sur les violations des droits humains des femmes. Le 8 mars 1993, lors de la Journée internationale de la femme, la Commission des droits de l'homme a adopté par consensus une résolution novatrice, introduite par le Canada, visant à intégrer les droits des femmes dans les mécanismes des droits humains de l'ONU.

Les initiatives canadiennes ont également visé à faire reconnaître que la violence contre les femmes constitue une violation des droits de la personne. Le Canada a contribué à l'élaboration de la Déclaration de l'ONU sur l'élimination de la violence contre les femmes, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en décembre 1993. L'année suivante, le Canada a été à l'origine de la création, par la Commission des droits de l'homme, du poste de rapporteur spécial de l'ONU sur la violence contre les femmes.

Les enfants

Le renforcement du respect des droits des enfants est une priorité du Canada et un élément clé de ses efforts pour améliorer la sécurité humaine, particulièrement par l'élimination de l'exploitation du travail des enfants et de leur exploitation sexuelle. Dans la même optique, il s'efforce de mettre fin à l'utilisation très répandue d'enfants-soldats ainsi qu'aux exactions commises contre des enfants dans les conflits armés.

Aux niveaux multilatéral et bilatéral, le Canada travaille en partenariat avec les pays en développement pour protéger les enfants, renforcer leurs droits et assister les victimes du commerce sexuel. Le Canada appuie la négociation d'une convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur l'élimination de l'exploitation du travail des enfants ainsi que le Programme international de l'OIT pour l'élimination de l'exploitation du travail des enfants.

Les peuples autochtones

Le Canada travaille au sein de l'ONU, en partenariat avec des pays d'optique commune et les organisations de peuples autochtones, à promouvoir et protéger les droits, le bien-être et le développement durable des peuples autochtones. Le Canada a joué un rôle de premier plan au sein du Groupe de travail qui rédige le projet de Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones avec l'objectif de faire adopter cette déclaration par l'Assemblée générale de l'ONU avant la fin de la Décennie internationale en 2004. Le Canada appuie également la création d'un forum permanent des